

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Madame Sylviane Laporte
Présidente - Landes Nature
Cité Galliane - BP 279
40005 Mont-de-Marsan

Cagnotte, le 09 mars 2024

Affaire suivie par : Suzy LEMOINE, Animatrice Natura 2000 Transmission électronique : suzy.lemoine@landes.chambagri.fr

Objet: suite CoPil à Soustons du 6 mars 2024

Monsieur le Président Madame,

Je fais suite à la réunion en objet et reviens vers vous pour évoquer ce qui mettait, l'assemblée des participants en interrogation, c'est à dire le devenir la partie estuarienne du courant d'Huchet.

Attachement de la SEPANSO au site.

Pour la Fédération SEPANSO-Landes, cette réserve naturelle est emblématique à plusieurs titres :

- Par sa qualité faunistique, floristique, son milieu aquatique, son esthétisme et l'énergie qu'elle apporte en particulier en apportant un apaisement aux visiteurs.
- Le premier président de la SEPANSO Landes, Bernard Cens, à très largement contribué au dossier de classement de RNN, sans ménager sa force et son temps pour œuvrer à cette création.
- C'est donc avec un intérêt certain et beaucoup de plaisir que nous participons à l'administration de cette réserve en étant présents et actifs aux réunions du Comité consultatif de gestion.
- Plusieurs membres de la SEPANSO participent au nettoyage de l'embouchure avec leurs petites mains mais avec leurs grandes convictions ; ce qui d'ailleurs leur vaut d'avoir les pneus du véhicule dégonflés (par 8 fois) ; nos membres participent aussi financièrement (il faut bien réparer les pneus)

Récents troubles exaspérants.

L'embouchure est un exutoire d'immondice minéraux et ferreux : poteau électrique, piquets métalliques barbelés rouillés, gravats (cf. cliché). Cette embouchure pourtant classée RNN fait l'objet d'une fréquentation du public ce qui a pour conséquence l'effrayement des oiseaux.

L'information du public sur l'espace est erronée. Il semble même que des dispositifs facilitent l'accès de campeurs au site sans compter le bouche-à-oreille sur les avantages de la proximité du graal : la plage. La Fédération SEPANSO Landes a participé à plusieurs réunions pour dénoncer ces situations nocives pour la RNN.

Il ressort des débats un antagonisme entre économie touristique et intérêt écologique du site.

Apparition et caractérisation de problèmes.

Plusieurs problèmes apparaissent donc :

- En premier lieu, il faut remarquer que la Préfecture des Landes ne dispose plus du plan, format 1/10 000 joint au Décret de création. De là, de nombreuses dérives, notamment par les travaux de détournement du Courant <u>interdits par décret et arrêté préfectoral du 31 Janvier 1994</u> mais néanmoins réalisés.
- L'embouchure n'est pas uniquement protégée par :
 - ► le statut de RNN;
 - ▶ mais aussi par les arrêtés ministériels du 26 Oct. 2004, Zone de Protection Spéciale, NOR : DEVN0430334A, FR :7210031 ;
 - ▶ mais encore par l'arrêté ministériel du 10 Fév. 2016, Zone Spéciale de Conservation, NOR : DEVL1530814A, FR :7200711 ;
 - ▶ plus encore, à cela se rajoute l'Aire Maritime Protégée (AMP) créée en 2018.
- Comment peut-on expliquer qu'aucune carte de cette AMP ne soit disponible, six ans après sa création alors même que des travaux, effectués chaque année, sont susceptibles de l'affecter ?
- Encore : la carte jointe à l'arrêté ministériel du 10 Fév. 2016 est censée reproduire la carte de la RNN publiée en 1981, comment expliquer qu'elle soit erronée à ses limites Sud, s'arrêtant à la hauteur de la Rue de l'Embouchure ? Des nombreux courriers ont été faits par la Fédération SEPANSO-Landes (sans réponse).
- Le trait de côte recule ce qui a des conséquences sur la superficie de la réserve à l'embouchure. En ce qui concerne l'érosion du littoral observable en zone de Deléon, qui peut s'en étonner ? les travaux ont toujours été entrepris sans évaluation d'incidences pourtant requise, sans autorisation d'occupation du DPMn (DPM naturel), sans avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Situation récurrente en 2023.

■ La présence de détritus est probablement la plus déconcertante : pourquoi des poteaux électriques

gisent au milieu de pieux en bois ? aurait-on voulu canaliser les eaux ?

■ Enfin comment expliquer que la carte de l'INPN diffère de celle édictée par le décret *notamment dans*

<u>le tracé de l'embouchure</u>

Synthèse et demandes de la Fédération SEPANSO-Landes.

La situation est multifactorielle. Elle est devenue complexe, non pas à appréhender, mais à gérer en

matière de politique publique. La complexité indique précisément que, pour rendre compte de la richesse

du réel, il est nécessaire de recourir à une pluralité de modèles. Au regard des statuts de la fédération

SEPANSO Landes nous préconisons :

■ Réhabilitation du site par évacuation des exogènes ;

■ Arpentage du site ;

■ Donner le meilleur pour la faune et l'esthétique du site ;

■ Information du public conséquente par exemple avec une maison de l'embouchure, de lieux

d'observations de la faune, la motivation des interdits de trouble. Dans ce sens la SEPANSO Aquitaine

peut fournir des retours d'expérience puisqu'elle gère la réserve de Banc d'Arguin ainsi que d'autres

réserves où des lieux d'observations sont installés.

■ Très clairement le recul du trait de côte ne doit plus être un tabou.

Voilà en l'état de la situation ce que nous souhaitions apporter au débat que l'administration semble

vouloir s'approprier. Croyez bien que nous serons toujours disponibles pour participer à la conservation

et évolutions de cette réserve — quasi emblématique pour la Fédération SEPANSO-Landes — dont le

département s'honore.

Pour la bonne forme je donne copie de la présente à la directrice de la DDTM.

Recevez, Madame la Présidente, Madame, l'expression de mes sincères et cordiales salutations

Georges CINGAL Président Fédération SEPANSO Landes Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine

1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte

+33 5 58 73 14 53

Georges.cingal@orange.fr

3/4

